

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 25/11/2024 - 34391 - 2018 B 06740 - 841 001 084 - 9 LAVOISIER

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre à 10 heures, l'actionnaire unique et président de 9 LAVOISIER, M. Jean-Luc DIAN, demeurant 50, Chaussée de l'Étang 94160 Saint Mandé, a décidé au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire.

L'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. M. Jean-Luc DIAN en assure la présidence.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Poursuite de l'activité sociale malgré les pertes

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée a arrêté ce qui suit figurant à l'ordre du jour concernant la poursuite de l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social. L'actionnaire unique décide la poursuite de l'activité en attendant de reconstituer les capitaux propres pour qu'ils soient de nouveau supérieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé.

Jean-Luc DIAN
« Lu et approuvé »

Lu et approuvé
